

L'absentéisme des élèves continue à être très élevé dans une partie des lycées professionnels

- En 2013-2014, 4 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Ce taux d'absentéisme est stable depuis quatre ans. Le taux d'absentéisme annuel est de 2,8 % dans les collèges, de 4,6 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 11,5 % dans les lycées professionnels (LP). Comme chaque année, il varie aussi fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2014, l'absentéisme touche moins de 1,4 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 12,8 %. Parmi les établissements les plus touchés, les LP sont très largement majoritaires. Du fait de leurs absences, quel que soit le motif, les élèves perdent en moyenne 5,1 % de temps d'enseignement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe à 1,2 %. Dans la plupart des départements, moins de 1 % des élèves sont signalés pour absentéisme aux directions académiques.

Sophie Cristofoli, DEPP-B3

■ Entre septembre 2013 et avril 2014, 4 % des élèves du second degré public ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne, et peuvent être considérés comme « absentéistes ». Cette proportion varie sensiblement selon le type d'établissement et d'un mois sur l'autre. Dans les collèges, le taux d'absentéisme moyen est de 2,8 %, et passe de 1,4 % à 3,1 %, entre septembre 2013 et avril 2014, atteignant un maximum de 3,5 % en décembre 2013. Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), ce taux moyen est de 4,6 % et évolue de 1,9 % à 6,4 %. Dans les lycées professionnels (LP), il est de 11,5 % et varie de 7,8 % à 15 % entre septembre 2013 et avril 2014 (**FIGURE 1**).

Moins de 1,5 % d'élèves absentéistes dans la moitié des établissements

La proportion d'élèves absentéistes est distribuée de manière extrêmement

1 – Proportion d'élèves absentéistes par type d'établissement en 2013-2014 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,4	1,9	7,8	2,1
Octobre	2,1	2,9	10,0	3,0
Novembre	2,8	4,6	12,0	4,1
Décembre	3,5	4,8	11,9	4,6
Janvier	3,3	5,4	12,9	4,7
Février	2,8	5,2	11,0	4,2
Mars	3,3	5,5	11,6	4,6
Avril	3,1	6,4	15,0	5,1

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

inégale entre les établissements. Entre septembre 2013 et mars 2014, dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène, le taux d'absentéisme est toujours inférieur à 1,5 %. À l'opposé, dans le dixième des établissements les plus concernés, il dépasse 10 %, dès le mois de novembre. Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est peu touché par les vacances scolaires et le

2 – Distribution de la proportion des élèves absentéistes en janvier 2014 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,2	0,9	3,8	8,4
LEGT	0,4	2,5	6,1	17,0
LP	2,8	6,6	16,6	27,1
Ensemble	0,3	1,4	4,8	12,8

Lecture : un quart des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du premier quartile (0,3 %). La médiane est le seuil qui partage les établissements par la moitié (1,4 %). 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du dernier quartile (4,8 %) ; et pour 90 % des établissements, cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (12,8 %).

Champ : établissements publics du second degré,

France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

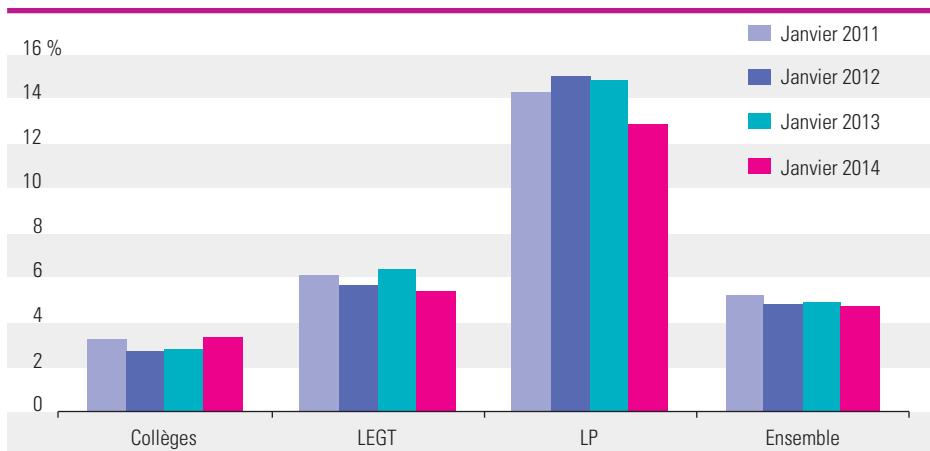
nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières. C'est pourquoi les résultats le concernant méritent d'être détaillés. En janvier 2014, la moitié des établissements ont moins de 1,4 % d'élèves absentéistes, alors que dans 10 % des établissements, cette proportion atteint presque 13 % (FIGURE 2). La moyenne est de 4,7 %. Elle est nettement supérieure à la médiane, ce qui indique une forte concentration du phénomène. De plus, un quart des établissements comptent moins de 0,3 % d'élèves absentéistes.

Quatre fois plus d'absentéisme dans les lycées professionnels

Le taux d'absentéisme est sensiblement plus élevé dans les LP. Ainsi, en janvier 2014, ceux-ci ont, en moyenne, 12,9 % d'élèves absents non justifiés quatre demi-journées ou plus, contre 5,4 % dans les LEGT et 3,3 % dans les collèges. Ce mois-là, si la moitié des collèges comptent moins de 0,9 % d'élèves absentéistes et la moitié des LEGT moins de 2,5 %, cette proportion atteint 6,6 % pour la moitié des LP. De même, dans les 10 % d'établissements les plus touchés par l'absentéisme, on dénombre en LP plus de 27,1 % d'élèves absentéistes en janvier 2014, contre 17 % en LEGT et 8,4 % en collège.

Cette différence de comportement selon le type d'établissement est obser-

3 – Comparaison de la proportion d'élèves absentéistes en janvier 2011, 2012, 2013 et 2014, par type d'établissement (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine (+ DOM à partir de janvier 2014).

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

vée depuis le début de l'enquête. En 2013-2014, les lycées professionnels connaissent deux fois plus d'absentéisme que les lycées d'enseignement général et technologique et quatre fois plus que les collèges. Les principales raisons en seraient : une orientation plus ou moins désirée, des temps de transport plus élevés, le temps consacré à un travail d'appoint.

Entre janvier 2011 et janvier 2014, le taux d'absentéisme varie peu. Ainsi, la proportion d'élèves absentéistes pour l'ensemble des établissements est de 5,2 % en janvier 2011, de 4,8 % en janvier 2012, de 4,9 % en janvier 2013 et elle est de 4,7 % en janvier 2014 (FIGURE 3).

Les élèves perdent 5,1 % de leur temps d'enseignement du fait de leurs absences

En raison de leurs absences, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent en moyenne sur l'année 5,1 % du temps d'enseignement. En 2013-2014, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 2,6 % à 6,1 %, maximum atteint en février 2014 (FIGURE 4). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent en moyenne 4,4 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de LEGT

4 – Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement en 2013-2014 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	2,2	2,6	5,1	2,6
Octobre	3,6	4,6	7,9	4,3
Novembre	4,7	5,1	7,5	5,1
Décembre	5,3	6,0	8,4	5,8
Janvier	4,5	5,7	7,9	5,2
Février	5,5	6,7	8,5	6,1
Mars	4,7	6,3	8,6	5,4
Avril	5,0	7,1	9,3	5,9

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

en perdent 5,5 % et que ceux de LP, les plus touchés, perdent 7,9 % d'heures d'enseignement.

Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,2 % en moyenne, tous types d'établissements confondus et sur l'ensemble de l'année.

Le temps d'enseignement perdu chaque mois dépend moins directement du calendrier des vacances que le taux d'absentéisme : en effet, un élève atteint plus facilement le seuil de quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé. Ainsi, en janvier 2014, mois le plus travaillé, le taux d'absentéisme est, avec le mois d'avril, le plus élevé pour l'ensemble des établissements (4,7 %), alors que la proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées

5 – Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement en 2013-2014 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,5	1,5	0,6
Octobre	0,7	1,0	2,6	1,0
Novembre	0,7	1,1	2,5	1,0
Décembre	1,1	1,5	3,1	1,4
Janvier	0,9	1,3	2,6	1,2
Février	1,1	1,6	3,1	1,4
Mars	1,2	1,8	3,4	1,5
Avril	1,3	2,2	4,1	1,8

Champ : établissements publics du second degré,

France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

fiées n'est que de 1,2 %. À l'inverse, malgré une proportion plus élevée d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées (1,4 %), février, qui comprend moins de jours travaillés, compte un taux d'absentéisme plus bas (4,2 %) (FIGURE 5).

L'absentéisme lourd touche moins de 1 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2013-2014, tous types d'établissements confondus, elle oscille entre 0,9 % et 1,1 % à partir de novembre 2013.

Et, comme chaque année, les lycées professionnels sont les plus touchés par cet

6 – Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées, par type d'établissement en 2013-2014 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,3	1,7	0,5
Octobre	0,4	0,5	2,1	0,6
Novembre	0,7	0,9	2,9	0,9
Décembre	0,7	0,8	3,0	0,9
Janvier	0,8	1,1	3,0	1,1
Février	0,6	1,0	2,5	0,9
Mars	0,8	1,1	3,2	1,1
Avril	0,7	1,2	4,1	1,1

Champ : établissements publics du second degré,

France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

absentéisme. En 2013-2014, le taux d'absentéisme lourd est, en moyenne sur l'année, de 0,6 % dans les collèges, de 0,9 % dans les LEGT et de 2,8 % dans les lycées professionnels, où il varie de 1,7 % à 4,1 % entre septembre 2013 et avril 2014 (FIGURE 6).

Le taux moyen d'élèves signalés aux directions académiques dépasse 1 % dans seulement huit départements sur cent

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire (n° 2013-108 du 31 janvier 2013) prévoit que les chefs d'établissement signalent à la direction académique les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayer par les mesures mises en œuvre au sein de l'établissement. Tous les élèves absentéistes ne sont donc pas systématiquement signalés à la direction académique.

Pour mieux connaître la population des élèves signalés, en parallèle des données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les directions académiques (DASEN).

Ainsi, nous constatons que la proportion moyenne d'élèves signalés est effectivement largement moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par

mois. Sur l'ensemble de l'année scolaire et des établissements de l'enseignement secondaire public, le taux d'élèves signalés à la direction académique est de 0,4 % en moyenne.

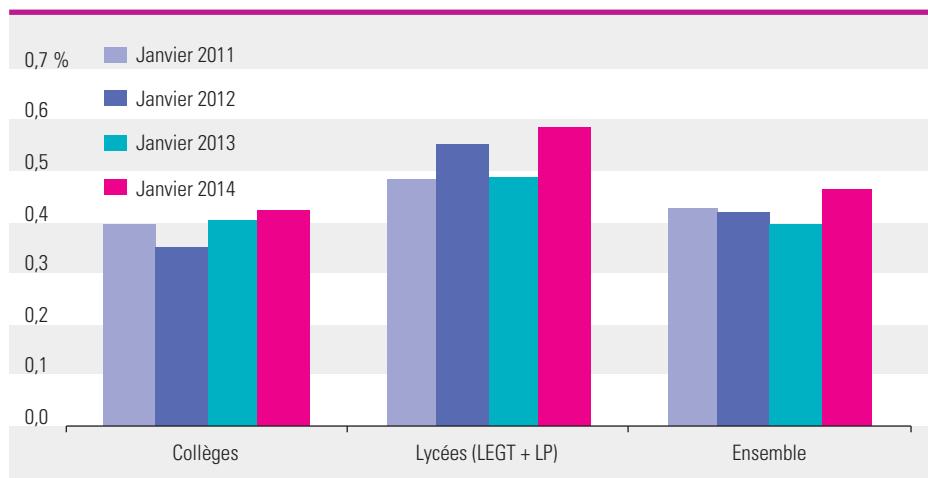
Il varie peu dans les collèges, oscillant entre 0,3 % et 0,4 %. Dans les lycées (LEGT et LP), ce taux varie de 0,2 % à 0,6 %, maximum atteint en janvier 2014 (FIGURE 7).

Quant aux élèves ayant déjà été signalés dans les mois précédents, ils représentent 30 % à 46 % des élèves signalés selon les mois, excepté septembre bien entendu. Dans les collèges, la part de ces récidivistes dépasse 50 % des signalements à partir de février 2014. Ces élèves sont sans doute les plus menacés par le décrochage, comme le souligne le rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, n° 2013-059 de juin 2013.

Cette enquête permet aussi de donner une indication sur l'enseignement secondaire privé : la part d'élèves signalés y est vingt fois moins importante que dans l'enseignement public. En 2013-2014, dans l'enseignement secondaire privé, le pourcentage d'élèves signalés aux DASEN oscille entre 0,01 % et 0,03 %. Seuls les lycées privés (LEGT et LP) atteignent 0,05 % en janvier et en février 2014.

Par ailleurs, le taux de signalement varie d'un département à l'autre. En 2013-2014, pour ce qui concerne l'enseignement secondaire public, par département, le taux moyen d'élèves signalés

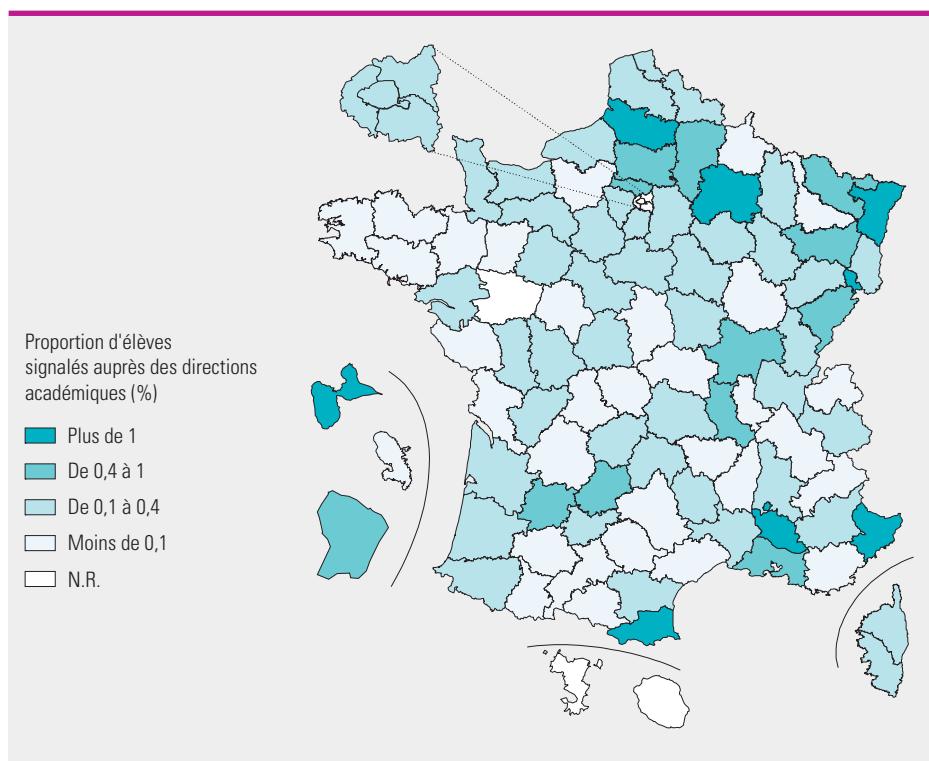
7 – Comparaison de la proportion d'élèves signalés aux DASEN en janvier 2011, 2012, 2013 et 2014 (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine (+ DOM à partir de janvier 2013).

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des DASEN sur l'absentéisme des élèves.

8 – Proportion d'élèves signalés aux DASEN en 2013-2014 (en %)



Lecture : les départements en fond blanc sont non répondants.

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des DASEN sur l'absentéisme des élèves.

aux directions académiques dépasse rarement 1 %. Seuls huit départements [Alpes-Maritimes (2 %), Marne (2,5 %), Pyrénées-Orientales (2,2 %), Bas-Rhin (1,7 %), Somme (1,1 %), Vaucluse (1,3 %) Territoire de Belfort (1,2 %), Guadeloupe (2,7 %)] déclarent un taux moyen d'élèves signalés supérieur à 1 %.

Dans douze départements (Aisne, Bouches-du-Rhône, Doubs, Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Moselle, Oise, Saône-et-Loire, Vosges, Val-d'Oise, et Guyane), ce taux dépasse la moyenne nationale de 0,4 %, tout en restant inférieur à 1 % (**FIGURE 8**). Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,02 % à 0,32 % ■.

en savoir plus

⊕ « L'absentéisme des élèves est stable depuis trois ans », Note d'information, n° 02, février 2014.

⊕ « Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée », Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, n° 2013-059, juin 2013.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCES ET DÉFINITIONS

Sources

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une autre auprès des directions académiques (DASEN) sur les premier et second degrés public et privé.

Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à avril, pour lesquelles le taux de réponse varie entre 65 % et 56 %. Ce taux étant inférieur à 30 % en mai et en juin, les données ne peuvent pas être considérées comme fiables.

La seconde enquête, exhaustive auprès des DASEN, concerne les dix mois de l'année scolaire et présente un taux de réponse très satisfaisant.

À la rentrée 2013, l'échantillon nationalement représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré a été renouvelé, en incluant pour la première fois les DOM. Quatre académies volontaires (Besançon, Orléans-Tours, Reims, Strasbourg) ont choisi d'étendre l'enquête à l'ensemble de leurs établissements publics du second degré.

Définitions

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de **quatre demi-journées d'absence non justifiées** par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Le taux d'absentéisme correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **quatre demi-journées par mois ou plus** sur l'effectif total.

Le taux d'absentéisme lourd est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **plus de dix demi-journées** sur l'effectif total.

Le temps d'enseignement perdu est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des **heures d'absences – justifiées ou non** – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

La proportion d'élèves signalés à la direction académique (DASEN) pour absentéisme ne correspond pas à celle d'élèves absentéistes (taux d'absentéisme). En effet, un établissement ne signale pas systématiquement à la direction académique tous les élèves absentéistes. ■